

Eco-école élémentaire Gérard Claudel

Rue Charpentier d'Ennery 95300 ENNERY

Tél école : 01-30-38-34-12 courriel : 0950190r@ac-versailles.fr

Blog de l'école : <http://blog.ac-versailles.fr/elementairegclaudel/>

Compte Rendu du conseil d'école

Jeudi 20 juin 2024

- Point sur les effectifs pour la rentrée de septembre 2024, structure des classes, fournitures scolaires

CP => 31

CE1 => 30

CE2 => 38

CM1 => 37

CM2 => 35

Total => 171 contre 177 cette année. 8 départs, 2 arrivées.

Prévision rentrée 2025 => 159 élèves

La liste des classes ainsi que les fournitures scolaires seront affichées sur le blog de l'école le 5 juillet à 16h30.

- Commission électorale pour l'organisation des élections des représentants de parents à la prochaine rentrée scolaire,

Qui se propose ?

- Mme Braglia

- Mme Truby

Les élections auront lieu le 11 octobre 2024.

Il sera nécessaire que les deux représentants de parents volontaires contactent le directeur 3 semaines avant les élections.

- Questions des parents :

• Point sur les PPS et les AESH à la rentrée 2024.

Nous n'avons pas d'information quant aux AESH affectées sur l'école. Les trois AESH ont fait connaître leur désir de continuer sur l'école.

PPS => 3 CE1 dont un à 100%

1 CE2 à 100%

1 CM1 en attente de notification

3 CM2 dont une en attente de notification

En résumé, deux PPS à 100% + 4 mutualisés + 2 en attente

A l'heure où le compte rendu est établi, nous pouvons dire que les trois AESH restent sur l'école, que les deux élèves ayant une notification à 100% ont une couverture à 100% et les élèves mutualisés ont tous un accompagnement.

Ces accompagnements respectent le suivi de chaque élève à besoin particulier.

• État d'avancement des travaux.

Il y a un peu de retard mais tout sera terminé à la rentrée.

- **Rentrée scolaire : Quels changements à l'école et dans le périscolaire ?**

Aucun changement au niveau des enseignants et des encadrants/animateurs.

- **Implication des parents dans la vie de l'école, quelle place pour la nouvelle association ?**

- Il faut différencier les deux entités :

- Les parents d'élèves élus => Quelles sont leurs missions ?

1. **Relais et Médiation** : Ils agissent comme des intermédiaires entre les familles, les enseignants et la direction de l'établissement. Leur rôle consiste à faciliter les relations pour aider à résoudre les problèmes éventuels.
2. **Participation aux Instances** : Élus chaque année par les parents d'élèves, ils siègent aux conseils d'école. Ils contribuent ainsi à l'organisation de l'établissement.
3. **Consultation et Suggestions** : Ils sont consultés lors de l'adoption du projet d'école qui définit les priorités et objectifs pédagogiques. De plus, ils donnent leur avis et formulent des suggestions sur divers aspects du fonctionnement de l'établissement.

En somme, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle crucial pour renforcer le lien entre les parents et l'école, tout en contribuant activement à la vie scolaire.

- L'association des parents d'élèves => Les statuts définissent son champ d'action. Voici les objectifs de l'association issus de ses statuts :

- Représenter les parents auprès des pouvoirs publics et agir en leur nom sur le plan local
- Créer un lien entre les parents d'élèves et favoriser la communication avec tous les acteurs de la communauté éducative d'Ennery.
- Proposer, organiser et animer des activités extra-scolaires (festives comme le repas partagé de la fête de l'école et la retraite aux flambeaux, sportives et culturelles) destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci, afin d'améliorer la vie scolaire des élèves et aider les enseignants dans la réalisation de certains projets pédagogiques, culturels et sportifs.
- Étudier tout ce qui concerne l'intérêt des élèves au point de vue moral, intellectuel et matériel.

En ce qui concerne l'association, il faudra au plus tôt ouvrir un compte en banque et souscrire une assurance afin de débiter les animations et accueillir les nouveaux membres ainsi que, leurs cotisations.

Le repas partagé et la retraite aux flambeaux n'ont pas été organisés cette année faute d'assurance.

- **Elior : Le contrat, le délai de commande des repas, jours de carence.**

Beaucoup de questions de la part des parents d'élèves :

- Peut-on changer de prestataire ?
- Quand se termine le contrat actuel ?
- Pourrait-on raccourcir le délai d'annulation des repas ?
- Il y a eu des problèmes avec le personnel d'Elior, peut-on remonter l'information ?

Il ne faut pas confondre le personnel d'Elior et le personnel municipal.

Les personnes qui font réchauffer les plats et qui servent les repas, sont de l'entreprise Elior. Les animateurs qui encadrent les repas et surveillent/animent sur le temps de cantine sont du personnel « mairie ».

Les animateurs mairie ne se sentent pas toujours légitimes pour intervenir par rapport aux exigences du personnel Elior. Pensez à faire remonter les dysfonctionnements.

Le contrat avec la société Elior a été signé en début d'année scolaire. Il n'est pas possible de changer de prestataire.

Les parents demandent d'étudier la faisabilité d'un changement de prestataire avant la date.

- **Plan Vigipirate, PPMS, exercice incendie, visite sécurité incendie.**

Vigipirate => Nous sommes toujours au niveau le plus haut « alerte attentat »

Un exercice PPMS a été effectué cette année. => RAS.

2 exercices incendies ont été effectués dont un ce mardi en présence d'un pompier responsable de la sécurité incendie. => RAS

La sécurité incendie est passée. => Avis favorable avec des prescriptions :

- Enlever les cale-portes des portes coupe feux,
- Enlever tout ce qui peut obstruer les couloirs et les paliers,
- Vérifier le SDI

- **Dispositif Phare**

C'est un dispositif départemental pour aider à gérer les problèmes de harcèlement dans les écoles.

Plusieurs axes :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

- **Classe externalisée et dispositif hors les murs,**

Deux élèves seront concernés par le dispositif « hors les murs » l'année prochaine.

C'est un dispositif très intéressant et qui est très précieux. Aide pour les enseignants, soins pour les enfants concernés, personnel supplémentaire.

- **Absentéisme à l'école,**

Il est rappelé que lorsqu'on doit s'absenter, il est nécessaire d'informer le directeur à l'adresse 0950190R@ac-versailles.fr

Le téléphone n'est pas la meilleure solution car il n'y a pas une personne en permanence devant le téléphone. Le matin, Carmen est présente mais ne reste pas toujours dans le bureau.

Il faut donc privilégier les mails.

Comment cela se passe ?

A la récréation du matin, Philippe, le directeur a 20 min pour répondre aux besoins urgents des enseignants, répondre aux mails (des parents et de l'inspection, parfois de la mairie) et rappeler les personnes qui ont demandé à être rappelés en urgence.

Des personnes demandent à voir le directeur « en urgence » le matin à 8h20.

Même si Carmen rappelle que le directeur est dans sa classe (sauf son jour de décharge de direction), il est arrivé plusieurs fois que des parents insistent et expliquent le caractère urgent de leur message. **Il ne s'est jamais avéré qu'une véritable urgence avait nécessité cette année que le directeur laisse sa classe.**

Rappel : Une urgence est un événement qui ne peut pas attendre la récréation de 10h, le temps de midi ou bien la fin des cours à 16h30.

Pour tous les autres cas, préférez les mails (0950190R@ac-versailles.fr) ou bien demandez un rendez-vous (ou bien à être rappelés).

- **Budget OCCE,**
Toujours à l'équilibre. 5 700 € sur le compte

- **Fête de l'école, 10h/13h**
Il y a beaucoup de volontaires pour tenir les stands.
Il n'y aura pas de repas partagé ni de retraite aux flambeaux.

- **Les projets, le calendrier de l'année.**
 - Le Téléthon,
 - Les olympiades intercommunales
 - Les para-olympiades avec l'IME
 - La course pour Félicir
 - Grande lessive
 - Le conte musical
 - IOTA première semaine de septembre

Nous souhaitons travailler l'année prochaine sur « le climat scolaire ». En effet, nous souhaitons que tous les enfants puissent arriver à l'école avec le sourire, que les enfants puissent jouer et échanger entre-eux avec bienveillance.

Le constat est que de nombreux « conflits » pourraient être évités avec un meilleur langage et une meilleure gestion des relations entre élèves.

Nous voulons également harmoniser les attentes et les pratiques, toujours par rapport aux relations entre élèves, avec toute la communauté éducative afin de placer l'enfant au centre d'un dispositif accueillant, exigeant, bienveillant et leur permettant de s'épanouir.

Travailler sur valeurs communes : respect, écoute, politesse...

Nous souhaitons enfin « stimuler » les élèves en leur donnant envie de se dépasser.

Des défis/concours seront mis en place régulièrement pour donner envie de travailler les mathématiques, le français mais pas uniquement, cela peut être également l'entre-aide, le dessin...

Chaque élève doit pouvoir trouver une motivation pour progresser.

Philippe VIARD